Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2026
Délibération n°2026-061

Subvention pour le BDE de l'ENSIBS 2027

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2025-102 du 15 décembre 2025 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ou à la présidente de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°16-2026 du conseil de l'ENSIBS du 17/09/2026 accordant une subvention de 16 664 € à l'association BDE ENSIBS pour l'année 2027 ;

Le Conseil de l'ENSIBS a attribué au BDE ENSIBS dont le siège social est à Lorient 56100 (SIRET : 53005457600018), une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 664 € sur le budget 2027 pour aider financièrement à assurer le bon fonctionnement du BDE de l'école et des clubs rattachés au BDE et leur permettre l'organisation d'évènements école.

Cette subvention est supportée par le budget propre de l'ENSIBS.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le versement d'une subvention de 16 664 € au BDE de l'ENSIBS sur le budget de l'année 2027.

Documents en annexe :

- Délibération n°16 – 2026, Conseil de l'ENSIBS du 17 septembre 2026

Décompte des votes :		*Suffrages exprimés :*	*24*
Membres en exercice :	*31*	*Pour :*	*24*
Membres présents :	*18*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*6*	*Abstentions :*	*0*

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Signé électroniquement par : Michel Gentric
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : VP CA, RSE et RH

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 6 novembre 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr